

**RAPPORT DU MAIRE RELATIF A L'UTILISATION
DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.),
PERCU AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Conformément à l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dans les Communes bénéficiaires du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.), il est présenté un rapport avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice. Ce rapport présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Depuis la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 (article 5) venue modifier l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des indicateurs relatifs aux inégalités liée au rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain n'est plus une obligation. Le rapport sur la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) étant lui-même supprimé. Seule demeure l'obligation, décrite à l'article L. 2531-16 du CGCT, de présenter un rapport lié à l'attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), indiquant uniquement les actions entreprises.

Par souci d'information, le présent rapport expose toujours diverses données actualisées. Toutefois, la collecte et la synthèse de données quantitatives récentes étant rendue particulièrement difficile, lorsque cette actualisation n'a pas été possible, les données et indicateurs relatifs à l'année 2022 sont rappelés à titre facultatif.

En 2023, la Commune a perçu 1 553 410 € au titre du F.S.R.I.F. Ce montant est en baisse comparativement à l'année 2022, au cours de laquelle la Commune a perçu la somme de 1 584 616 €. Cette dotation est libre d'emploi.

Le F.S.R.I.F. dépend d'un indice synthétique des ressources et des charges, défini à l'article L.2531-14 du C.G.C.T. faisant intervenir les éléments suivants :

- Le rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- Le rapport entre le revenu moyen par habitant des communes de la région d'Ile-de-France et le revenu par habitant de la commune ;
- Le rapport entre la proportion de logements sociaux, dans le total des logements de la commune et la proportion de logements sociaux dans le total des logements des communes de 5 000 habitants et plus de la région d'Ile-de-France.

Ce rapport annuel relatif à l'utilisation du F.S.R.I.F. est adressé au Préfet de Seine-et-Marne pour transmission au Ministre de l'Intérieur.

1 – INDICATEURS RELATIFS AUX INEGALITES

Les inégalités sociales sont multidimensionnelles. Les instruments pour les mesurer n'englobent que certains aspects.

De plus, les données sont collectées par divers acteurs institutionnels – Caisse des Allocations Familiales (C.A.F.), Conseil départemental, Education nationale, etc - dans des périmètres qu'ils déterminent. Ces données ne font pas toujours l'objet d'une consolidation annuelle au niveau de la Commune.

1.1- Caractéristiques démographiques

La population a connu les évolutions suivantes (en nombre d'habitants) :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Population I.N.S.E.E.	24 963	25 195	25763	25 808	25 372
Population de 3 à 16 ans	4 757	4 669	4817	4 942	4 931

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

L'évolution de la population des 3-16 ans (qui génère des besoins de services municipaux), n'est pas systématiquement corrélée à l'évolution de la population globale.

1.2- Aides aux familles (données de 2022)

	2022	En pourcentage de la population campésienne
Nombre d'allocataires	8648	34,08 %
Nombre d'allocataires sans enfants	5491	21,64 %
Nombre d'allocataires avec des enfants	3157	12,44 %
Nombre de familles monoparentales	1040	4,09%
Nombre d'allocataires bénéficiant de la P.A.J.E. (Prestation Accueil Jeunes Enfants)	865	3,40 %
Nombre d'allocataires percevant l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapés)	300	1,18 %
Nombre d'enfants concernés par l'A.E.E.H. (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)	207	Tous âgés de 3 à 17 ans

1.3 – Logement

L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) est la principale aide au logement versée sous condition de ressources. Le nombre de logements sociaux est recensé chaque année, conformément à la définition de l'article L.2334-17 du C.G.C.T.. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul de la D.S.U.C.S..

Année	2019	2020	2021	2022	2023
A.P.L.	5894	5 763	5894	5 752	6030
Logements sociaux	3603	3 987	4128	4 409	4 573

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

Sur l'année 2023, il a été comptabilisé 152 relogements, tous types de contingents confondus. Par ailleurs, 14 178 demandeurs ont mentionné la ville de Champs-sur-Marne dans leur demande de logement social (soit 2000 de plus qu'en 2022) dont 1278 sont des Campésiens (soit 135 de plus qu'en 2022).

1.4 – Emploi

En décembre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (toutes catégories) était de 2190.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Demandeurs d'emploi	1990	2180	2150	2070	2190
Dont demandeurs de catégorie A	1190	1380	1210	1150	1200

RAPPEL : les demandeurs de catégorie A sont les personnes sans **emploi**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'**emploi**, à la recherche d'un **emploi** quel que soit le type de contrat (C.D.I., C.D.D., à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).

Source : pôle emploi (<https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/defm?ff=A,B,C&fh=1&fk=77083&lf=0&pp=201607-&ss=1>)

1.5 – Revenus et autres ressources

Le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) apporte un complément de ressources ou un revenu de solidarité pour garantir un revenu minimal. Le tableau ci-dessous montre le nombre de demandeurs d'emplois bénéficiaires du R.S.A..

Année	2019	2020	2021	2022	2023
R.S.A.	190	250	230	210	220
Prime d'activité seule	200	190	210	210	230
Prime d'activité et RSA socle	50	50	50	30	60

(Source : Pôle Emploi (<https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/defm?fh=1&fk=77083&fv=A,D,E,F&lv=0&pp=201607-&ss=1>))

Le revenu moyen par habitant a évolué comme suit :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Revenu moyen par habitant	14 451 €	14 632 €	14 604 €	14 687 €	15 060 €

(Source : fiche individuelle D.G.F., D.G.C.L.)

Les éléments statistiques disponibles font ainsi apparaître un potentiel financier par habitant (1 286 €) et un revenu moyen par habitant (15 060 €) qui restent bien inférieurs à la moyenne des collectivités de plus de 10 000 habitants (Potentiel financier moyen de 1 362 €, et Revenu moyen de 16 772 € en 2023). Ces données appellent des actions municipales permettant de limiter l'impact de ces dégradations pour les familles de Champs-sur-Marne.

2 – ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE CONTRIBUER A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

Le présent rapport fait état des actions menées en matière de développement social urbain, en faveur du mieux vivre ensemble, de l'éducation, l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, actions qui s'adressent à l'ensemble des Campésiens, et qui contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

2.1 – Actions au titre du Contrat de Ville

En 2023, les actions au titre du Contrat de Ville s'élèvent à 223 717 Euros. Parmi les actions menées, on peut citer : l'ouverture de l'A.L.S.H. des Deux Parcs, les actions d'éducation et de prévention santé, le dispositif « Cahier de vacances », les animations estivales « vendredis folies », le dispositif de tri sélectif à l'école des Deux Parcs, et les actions d'éducation à la nutrition, à la biodiversité et au lien social intergénérationnel. Le Commissariat Général à l'Egalité du Territoire a subventionné ces actions **à hauteur de 39 000 Euros, contre 45 924 € en 2022.**

2.2 – Vie associative et animation

Le soutien à la vie associative se traduit par des subventions à des associations contribuant à l'animation de la vie locale. Ce soutien prend aussi la forme d'actions qui mettent en mouvement ces associations autour de projets communs.

Au titre des subventions :

En 2023, 15 associations qui proposent des activités de loisirs, éducatives ou culturelles, et qui mobilisent des bénévoles, **ont reçu 22 480 €, dont 10 000 € pour l'Office Municipal d'Animation (O.M.A.).**

Elles sont aussi soutenues sous la forme de mise à disposition de locaux équipés, de prêt de matériels, et autres soutiens logistiques si besoin.

Les salles mises à dispositions des associations (Salles Jean Effel, Jean Hallais, Jean Jaurès, André Le Nôtre, des Catalpas, les L.C.R. Eugène Pottier et Edouard Branly, le relais Pablo Picasso, la Maison des fêtes familiales) ont généré près de 13 000 € de dépenses pour leur nettoyage.

A ces 15 associations s'ajoutent la Maison Pour Tous (M.P.T.) Victor Jara, et le Centre Social et Culturel (C.S.C.) Georges Brassens, respectivement **financés à hauteur de 156 000 € et 165 000 €**. Ces montants sont complétés par **deux subventions de 28 904,51 € et 31 351,08 €** pour le financement à 50 % du poste de directeur de chaque association.

Ces deux associations bénéficient également de la mise à disposition de locaux, disposant chacune d'un équipement. L'entretien, la maintenance, le gardiennage de ces bâtiments est pris en charge par la Ville.

La M.P.T. et le C.S.C. utilisent d'autres équipements, ponctuellement ou avec des créneaux réservés toute l'année pour des activités régulières (ex : gymnase du Bois des enfants).

Au titre des actions partenariales :

En 2023, le service Vie associative a dépensé près de 95 145 € (hors frais de personnel) pour mener à bien des projets impliquant plusieurs associations et parfois d'autres partenaires (Château de Champs-sur-Marne) : Farandole des associations, Champs d'Hiver, Rallye pédestre, Champs des arts, ou encore Champs d'été et les « Vendredis Folies », qui réunissent un public varié, nombreux, pour un moment citoyen et festif.

2.3 - Actions culturelles

L'action culturelle de la Ville vise à proposer à tous les publics un accès à une programmation culturelle de qualité, adaptée, permettant une ouverture sur les différentes formes artistiques, et ce afin de répondre aux différentes sensibilités et développer une appétence pour l'Art et la Culture. L'enjeu est donc de dépasser les barrières sociales et économiques en proposant une offre avec différents dispositifs contenant des spectacles gratuits :

Fin 2022, la grande salle Jacques Brel a dû être fermée, ce qui a engendré nombre d'annulations de représentations pourtant prévues pour la saison. Malgré la fermeture de la grande salle Jacques Brel (pour des questions de sécurité), la ville a tenu à organiser tout au long de l'année de nombreux spectacles.

- Le Dispositif « Places aux Mômes », qui vise le jeune public, a donné lieu en 2023 à **7 spectacles** pour un coût de **10 975,91 €** (gratuit pour les publics).
- La municipalité a programmé 7 spectacles pour un cout de **7 766,00 €** en "hors les murs" pour amener le spectacle vivant au plus près des habitants.
- Les « Renc'Arts », joués à la salle Jacques Brel, adressés à tous les publics : **6 spectacles** pour un coût de **10 541,00 €** de dépenses en 2023 (gratuit pour les publics).
- Enfin, la ville a organisé 4 spectacles payants en 2023 pour un coût de **9 365,37 €**.

Par ailleurs, l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques (A.M.A.P.) a reçu pour son fonctionnement un budget de **11 500 €** (dépenses de personnel : **125 058 €** ; 203 personnes inscrites en 2023 contre 195 en 2022 et 171 en 2021).

L'Ecole de musique dont l'activité d'enseignement musical dépend de l'intercommunalité, a reçu une subvention de **26 000 €** pour ses représentations (concert de l'orchestre, fanfare), et la mise en place d'ateliers dans les écoles.

Les salles utilisées pour ces actions culturelles (Jacques Brel, Emile Pache, A.M.A.P.) ont induit une dépense de près de **41 289,75 €** au titre de leur fonctionnement, investissement, entretien, réparation, maintenance, gardiennage et, en partie, nettoyage.

2.4 – Sports

Disposant de 6 gymnases, de 4 stades, de 7 courts de tennis, de 10 terrains de proximité et aire de roller, la commune est dotée d'équipements conséquents, qui sont utilisés par les établissements scolaires, ainsi que par le service municipal des Sports dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S.), de Faites du Sport (F.D.S.) et également par les nombreuses associations et clubs sportifs.

Quinze associations ont reçu **90 500 €** de subventions en 2023. Les associations sportives ont aussi pu bénéficier de **4 500 €** de subventions exceptionnelles pour accompagner des projets particuliers ou ponctuels.

Le budget de l'E.M.S. a été, en 2022-2023 de **110 000 €** (salaires, déplacements, matériels...). Le Conseil Départemental a versé une subvention de 10 000 € pour cette opération, également couverte en partie par des participations familiales, à hauteur de 33 075 €.

461 jeunes Campésiens, sont inscrits. Sur la tranche d'âge de 3 à 15 ans, les filles représentent 54 % des effectifs.

Par ailleurs, le service des sports propose, dans le cadre de l'opération "Faites du sport", des activités sportives (10 € l'année) pendant les congés scolaires des petites vacances, avec des animations ouvertes à tous, en extérieur, au cœur des quartiers, ou dans les équipements sportifs. Pour l'année 2023, cela a nécessité un budget de 25 000 € (22 000 € de salaires, 3 000 € de matériels). L'opération « Faites du Sport » compte, en 2023, 138 inscrits, en élémentaires, et 34 en collèges. Les filles représentent plus de 52 % des effectifs.

2.5 – Education

Les écoles de la ville, 10 écoles maternelles et 10 écoles élémentaires, ont accueilli 2643 élèves sur l'année scolaire 2022/2023, répartis comme suit :

- en maternelle : 990 élèves,
- en élémentaire : 1653 élèves.

La ville propose chaque année de soutenir des projets de classes transplantées. Pour l'année scolaire 2021-2022, 6 classes de CM1/CM2, soit environ 100 élèves, ont participé à un séjour **pour un montant total de 156 352 €**.

2.6 – Enfance

Des activités de loisirs éducatifs sont proposées durant toute l'année scolaire et pendant les vacances, avec le service enfance qui s'adressent aux enfants de 3 à 11 ans.

Les centres de loisirs sont implantés dans tous les quartiers de la ville. Quatre d'entre eux dispensent un accueil classique, à la journée. La ville a par ailleurs développé des centres dits « ouverts », au nombre de quatre également, avec un accueil l'après-midi les mercredis de semaine scolaire ainsi que les matins et après-midi en demi-journée sur les périodes de vacances scolaires, dont un implanté dans le quartier des Deux Parcs, avec une subvention au titre de la politique de la ville qui était de 19 000 € pour une action évaluée à 120 000 €.

La ville propose par ailleurs des places dans des centres de vacances pour les enfants campésiens âgés de 6 à 11 ans.

60 enfants sont ainsi partis en vacances sur 6 séjours durant l'été 2023, pris en charge par des organismes partenaires qui satisfont aux exigences pédagogiques et d'encadrement posées par la municipalité. Le coût pour la ville a été de **61 479 €**, alors que les participations familiales ont représenté 18 587,60 €.

En 2023, des mini-séjours ont également été organisés pour les enfants qui fréquentent les centres de loisirs durant les mois de juillet et août. 105 enfants ont bénéficié d'un départ. Le coût de ces prestations a représenté **39 871,10 €** pour 11 961,57 € de participations familiales.

2.7 – Jeunesse

En 2023, le service jeunesse a proposé des activités dans les quartiers, avec des ateliers (ateliers quotidiens pour les 11/14 ans et projets éducatifs pour les 15/17 ans) au sein des trois relais jeunesse avec 6 animateurs et du Champs Accompagnement Projet (C.@.P.) avec 1 informateur jeunesse.

Les jeunes inscrits aux relais étaient 141 en 2023 (64 filles et 77 garçons).

Une démarche spécifique de connaissance de ce public et de recensement de leurs besoins a été engagée en 2019.

Des séjours de vacances sont également proposés l'été, pour un montant de **39 722 €**. Le budget des actions jeunesse s'est élevé, en 2023 à **28 509 €**, pour les dépenses de matériel et prix d'entrée aux activités diverses.

L'ensemble des actions jeunesse a représenté également **320 000 €** de charges de personnel.

2.8 – Solidarité

La Ville de Champs-sur-Marne œuvre en matière d'action sociale de deux manières : par le biais du service municipal Solidarité, **et au moyen du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) auquel la ville a alloué, en 2023, une subvention de fonctionnement annuelle de 30 000 €** qui lui permet d'assurer son action de solidarité notamment dans le cadre des aides facultatives.

En 2023, la politique sociale du C.C.A.S se caractérise par une attention constante à la conjoncture économique, fortement dégradée depuis la crise sanitaire. Ce contexte socio-économique a engendré une précarisation de ménages conduisant à des réajustements des aides facultatives pour répondre à cette fragilité économique croissante. Ces aides subsidiaires viennent compléter les aides relevant du droit commun. Elles promeuvent également l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.

Ainsi, la volonté du C.C.A.S est de maintenir un service public de qualité et surtout de proximité en particulier auprès des familles aux revenus les plus modestes.

En 2023, on constate une stabilité dans les sollicitations relatives aux aides sociales facultatives. Bien que cela ne se traduise pas nécessairement par une augmentation des demandes, des disparités sont observées dans le rythme des requêtes, la diversité des profils des ménages sollicitant un soutien, ainsi que dans l'origine des difficultés motivant ces demandes.

➤ L'aide alimentaire

Cette aide est une alternative financière nécessaire qui vient compléter les aides consécutives de l'État qui permet aux foyers de réorganiser leur budget. Malgré une hausse initiale de la consommation de produits de première nécessité, une baisse a été observée en fin d'année, avec une concentration des initiatives sur l'assistance aux nouveaux ménages au cours du dernier semestre. **6600 €** ont été alloués au titre de l'aide alimentaire aux foyers campésiens.

➤ Le Ticket « Sport Culture Loisirs » T.S.C.L. »

Le C.C.A.S. est aujourd'hui conventionné avec 21 associations sportives et culturelles sur la Ville. Il marque là un fort engagement au titre de la promotion du sport et de la culture. Si en 2020 et 2021 une diminution des aides attribuées sur ce dispositif avait été constatée, en 2022, puis en 2023, la tendance s'est nettement inversée.

Ce sont en effet 95 familles qui ont sollicité les TSCL soit 188 enfants concernés. L'aide attribuée aux familles s'élève à **4710 € en 2023**.

➤ **Chèque mobilité**

Pour mémoire, cette aide s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans orientés par la Mission Locale dans le cadre de leur accompagnement. La mobilisation de ce dispositif à cette hauteur signifie qu'en dépit du contexte socio-économique défavorable, ces jeunes ont pu poursuivre leurs démarches d'insertion socio-économique et être soutenus en ce sens. Ainsi, 50 jeunes campésiennes et campésiens ont pu bénéficier en 2023 des chèques mobilités, soit une aide de **1498,80 €**.

➤ **Autres aides**

Ces aides sont essentiellement mobilisés lors des départs en vacances pour soutenir les familles les plus précaires dans ce projet. En 2023, ce sont 24 familles qui ont pu partir dans le cadre du dispositif Les Vacances Solidaires « LVS » dont 6 ménages qui ont été soutenus pour ce projet pour un montant de 907 €. Un travail d'accompagnement social aux départs en vacances avec LVS est renforcé afin de permettre aux

➤ **L'A.S.P.A.**

Cette allocation est destinée aux Campésiens bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé Alimentaire de 40 Euros, versés tous les deux mois. Le CCAS soutient activement les retraités fragilisés par des retraites précaires contribuant ainsi à assurer leur bien-être et leur dignité face aux défis économiques actuels. En 2023, 23 retraités ont bénéficié de ce complément soit 7200€.

➤ **L'aide à l'énergie**

En 2023, les aides pour faire face à l'inflation des prix de l'électricité ont été attribuées en montants inférieurs aux prévisions budgétaires, principalement en raison de la mise en œuvre du principe de subsidiarité. Nous avons également renforcé notre accent sur l'accompagnement éducatif budgétaire et constaté une diminution de la dépendance aux aides locales grâce à la visibilité croissante des aides de l'État. Le budget alloué en 2023, s'est élevé à 2500€.

Outre les aides facultatives, dans le cadre de sa politique du grand âge, qui est un des axes majeurs du C.C.A.S., il est proposé aux seniors Campésiens de bénéficier d'actions, et d'ateliers de prévention du vieillissement qui concourent au maintien à domicile, à l'autonomie des personnes et favorisent les liens sociaux contribuant à la lutte contre l'isolement.

On observe sur ces 2 dernières années une augmentation de la fréquentation de ce public. La forte participation des seniors a induit une adaptation des ateliers afin de répondre à l'importante émergence des demandes.

➤ **Le portage de repas à domicile :**

Le concept du portage de repas est de développer une action de proximité en maintenant le lien social auprès des seniors et personnes fragiles/vulnérables. Ainsi la livraison de repas par le prisme de la veille sociale consiste en une livraison de repas au domicile des personnes reposant sur une évaluation des besoins des seniors, une attention et surveillance à leurs conditions physique, psychique et sociale.

La prestation qui a débuté en juillet 2021 a depuis démontré son utilité sociale de service à la personne.

En 2023, une augmentation significative de 21 % de l'activité du service de portage de repas a été observée, profitant à un total de 51 personnes. Par rapport à l'année précédente, le nombre de personnes vivant en isolement a augmenté de manière marquée de 48 %, soit 37 bénéficiaires. Il est à noter que plus de la moitié des bénéficiaires de ce service ont dépassé l'âge de 80 ans.

➤ **Les ateliers « encéphale » :**

Les ateliers en mémoire sont proposés aux seniors depuis plusieurs années. Depuis 2019, il a été proposé aux administrés une autre méthodologie d'entraînement cérébral consistant à employer les jeux pour développer les capacités cérébrales et augmenter le niveau de bien-être à tout âge. Cette méthodologie basée sur une approche globale pour la santé du cerveau a très vite été investie par les seniors et des ateliers supplémentaires ont été ajoutés.

On compte ainsi 50 ateliers soit au total 70 personnes qui bénéficient de cette initiative.

➤ **Les ateliers sophrologie :**

Ces ateliers s'inscrivent au titre d'actions d'éducation pour la santé et de prévention. Ils ont pour objet de proposer aux personnes des activités de relaxation dynamique et statique sur la thématique du « bien-être ». L'objectif est d'établir ou renforcer l'équilibre entre les émotions, les pensées et le corps pour améliorer la qualité de vie (gestion du stress, sommeil de qualité, gestion des émotions, confiance en soi, etc.)

En 2023, ce sont 60 sessions qui ont été organisées, bénéficiant à 66 participants.

➤ **Les ateliers de cuisine :**

Les actions préventives liées à la santé sont également des axes d'intervention qui sont proposés au public âgé afin d'apporter des conseils nutritionnels tout en contribuant à la lutte contre l'isolement.

Il s'agit aussi d'élargir la pratique de la cuisine avec des techniques de cuisine, des savoir-faire partagés. Ainsi, 4 ateliers ont eu lieu, et 40 personnes ont pu bénéficier de conseils et informations liés à l'anti-gaspillage qui sont aujourd'hui des préoccupations sociétales.

➤ Enfin, les actions d'animation en direction des seniors se sont poursuivies.

Ce sont en moyenne une cinquantaine de seniors qui vient partager un moment de convivialité autour de jeux, d'échange.

2.9 – Citoyenneté

Le service citoyenneté propose des actions visant à favoriser le lien social (sorties familiales, aide à l'organisation de la fête des voisins), la citoyenneté (accueil des nouveaux habitants), la participation citoyenne (jardins partagés et pédagogiques, initiatives en pieds d'immeubles, arts urbains) ainsi que des actions de prévention, d'accès aux droits, de médiation.

A cet effet, en 2023, ce sont toujours 4 médiateurs (2 femmes en poste et un mi-temps / 1,5 postes restant à pourvoir) qui interviennent dans les quartiers, où ils disposent de locaux sur 4 sites. Ils ont 3 missions principales :

- Repérer les dysfonctionnements urbains (dépôts sauvages, voirie, mobilier urbain...), dans le cadre de tours de quartier et de visites des personnels de proximité des résidences (bailleurs, copropriétés) et des équipements municipaux ;
- Mobiliser les habitants et impulser des projets collectifs pour améliorer le vivre-ensemble et le cadre de vie (jardins partagés et pédagogiques, fête des voisins, repas partagés...) ;
- Ecouter et orienter les administrés dans leurs démarches administratives [C.A.F., Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.), ...].

Au printemps 2023, pour mener à bien l'objectif relatif à la multiplication des sites de jardins partagés et pédagogiques, le site de jardins familiaux aménagé en 2022 en partenariat avec le Château de Champs-sur-Marne, implanté le long de la sente des Sables, poursuit son développement. Aussi, une deuxième initiative « Troc jardin » annuelle a été organisée par la Ville.

Toujours dans cette démarche de Développement durable, des ateliers sur le réemploi et le compostage se sont poursuivis à l'éco-lieu, local loué par la Ville, dont la programmation des ateliers est travaillée en partenariat avec la chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Gustave Eiffel et dont l'espace de don est géré par des étudiants en alternance. En juin 2023, des « festivités » s'y sont tenues, ainsi qu'un temps fort en décembre autour d'une « gratifieria »

En 2023, les 4 postes d'animateurs socioculturels ont été pourvu afin qu'il y ait de nouveaux agents sur l'ensemble des quartiers pour accompagner les initiatives co-élaborées avec les administrés dans le cadre des ateliers citoyens autour de 3 axes de travail prioritaires (la propreté, l'embellissement/verdissement de la ville et la convivialité).

En matière d'embellissement, les sites décorés avec et pour les habitants conformément aux idées émises par les riverains dans le cadre des ateliers citoyens concernant : le quartier La Garenne ainsi que l'allée des Noyers dans le Pablo Picasso

Concernant l'axe convivialité, à l'initiative des habitants, les temps forts organisés en 2023 concernaient :

- les soirées conviviales

- ainsi qu'une après-midi festive pour la fête d'Halloween

Par ailleurs, en 2023, le nombre de postes d'Agents chargés de la Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) est toujours de 8 agents, cependant du fait des départs et des difficultés de recrutement sur ce type de profils, seuls 2 postes ont été pourvus pour mener des actions de prévention (tours de quartier, vigilance, échanges avec les commerçants et les médiateurs de quartiers, rappel à l'ordre et informations des riverains sur leurs obligations en matière du respect du cadre de vie) et de verbalisation des infractions en matière de stationnement et de délits à l'environnement (dépôts sauvages notamment).

L'accomplissement de l'ensemble de ces missions a nécessité un budget prévisionnel d'environ 33 655 € (hors frais de personnel).

EN CONCLUSION :

En 2023, le montant attribué à la Commune au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.) est en baisse comparativement à 2022, de 31 206 Euros. Dans un contexte où la population de Champs-sur-Marne connaît une situation de revenus toujours inférieure à la moyenne des collectivités de même strate, et au regard d'une année 2023 toujours fortement impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie sur les ressources des familles, cette dotation de péréquation se révèle indispensable.

Les actions entreprises par la Commune présentées dans le présent rapport démontrent quotidiennement leur utilité sociale, en ce qu'elles permettent à de nombreuses familles campésiennes de bénéficier de conditions de vie encore satisfaisantes, et pour les plus fragiles d'entre elles, de répondre concrètement aux difficultés sociales qu'elles rencontrent.

Cependant, tout comme nos habitants, la Commune subit également de plein fouet la hausse des prix dans le contexte d'une inflation toujours importante. De nombreuses prestations extérieures ou marchés publics connaissent des hausses importantes de coûts. Cette pression importante sur les dépenses de la Commune vient s'ajouter à la baisse tendancielle des dotations de l'Etat que nous observons sur plusieurs années.

Les contraintes fortes qui s'exercent sur le budget de la Commune au cours de l'année 2023, ainsi que la relative fragilisation de la population que nous accompagnons, dessinent un accroissement des difficultés pour notre collectivité à maintenir des actions pourtant fondamentales au maintien de la cohésion sociale.